

ABONNEMENT.

SAUMUR : Un an... 30 fr. Six mois... 16. Trois mois... 8. Poste : Un an... 35 fr. Six mois... 18. Trois mois... 10.

On s'abonne : A SAUMUR, chez tous les Libraires; A PARIS, chez DONGREL et BULLIER, Place de la Bourse, 32; A EWIG, Rue Flécher, 1.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne... 20 c. Réclamations... 30. Faits divers... 75.

RÉSERVES SONT FAITES Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sans restitution dans ce dernier cas; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS, chez MM. HAVAS-LAFITTE et Cie, Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

11 Mars 1879.

Chronique générale.

Le bruit court dans les couloirs que M. de Fourtou serait décidé à demander jeudi que les poursuites réclamées par le rapport Brisson suivent leur cours.

On dit que M. Cazeaux réclamera en même temps des poursuites contre les hommes du 4 septembre.

Certains députés de l'extrême gauche assurent que 130 membres de l'extrême gauche et de l'union républicaine voteront les conclusions du rapport Brisson.

On confirme la nouvelle annonçant que M. Léon Renault combattra ces conclusions.

Les bureaux de février 1879 ont nommé MM. Lockroy, Gastu, Blandin, membres de la commission du budget, en remplacement de MM. Martin-Feuillée, Tirard, Andrieux, dont le mandat est incompatible avec leurs nouvelles fonctions.

M. Hubbard, secrétaire de la commission du budget, vient d'être nommé secrétaire général de la questure de la Chambre des députés, en remplacement de M. Clavel, admis à la retraite.

M. Hubbard est un des collaborateurs de la République française.

Hier, à la Chambre des députés, l'élection de M. de Fourtou (Ribérac) a été validée.

La Chambre a pris ensuite en considération : 1° La proposition de M. Louis Blanc relative aux droits de réunion et d'association; 2° la proposition de M. Naquet sur le droit de réunion; 3° la proposition de M. Legrand concernant les réunions électorales.

La Chambre a continué la discussion sur la marine marchande.

On lit dans l'Assemblée nationale :

Combien de fois les journaux républicains modérés n'ont-ils pas traité de folle ferreur les craintes que nous inspirait la marche gouvernementale de ces derniers temps!

Aujourd'hui, les faits et gestes des intransigeants, leur ténacité dans l'attaque, leurs succès relatifs semblent donner absolument raison à nos appréhensions, devenues presque des prophéties.

Sans parler de la chute de M. de Marcère, tombé sous les coups des radicaux, nous avons encore à l'horizon de nombreux points noirs : la mise en accusation des ministres, le retour à Paris, la police placée sous la surveillance et la domination du conseil municipal.

Puis reviendra, sans nul doute, la question de l'amnistie plénière; puis la suppression des armées permanentes, puis la réorganisation de la garde nationale, et puis... la Commune, très-probablement.

À l'étranger, les cabinets européens s'inquiètent de la marche rapide imprimée chez nous en ce moment au mouvement radical.

Voici les réflexions qu'inspire notre situation intérieure au Memorial diplomatique, journal sans passion et l'un des mieux placés pour traduire l'opinion des chancelleries sur la politique actuelle de la France :

« On ne s'enquiert à l'étranger, dit le Memorial, ni des noms ni des opinions de ceux qui gouvernent la France; on veut seulement savoir s'ils font office de gouvernement et s'ils sont appuyés dans leur tâche par ceux-là mêmes qui se prétendent en communion d'idées avec eux. Un gouvernement parlementaire est censé être l'émanation d'une majorité parlementaire. Mais, d'après les principes acceptés partout, ce gouvernement, tout en se pénétrant bien du mandat qui lui est dévolu par le Parlement, n'en saurait être le servile exécuteur sans volonté ni initiative propres... »

« Dans l'espèce, pour ce qui est du procès des ministres, nous n'apprenons probablement à nos lecteurs rien de nouveau en disant qu'à l'étranger, aussi bien chez les gouvernements que dans la presse, il n'existe ni un ministre, ni un homme politique, ni un écrivain qui approuve un procès destiné à raviver les haines de partis, à désunir ceux qui soutiennent la République, à jeter le trouble dans le pays. »

D'autre part, le Nord, organe sérieux de la chancellerie russe, espère que la Chambre aura plus de sagesse que la commission d'enquête :

« Il est incontestable, dit ce journal, que les événements des dernières semaines, les crises trop nombreuses qui les ont marquées, la diminution qui en est résultée dans la part du centre gauche à la direction gouvernementale, ont produit, en France aussi bien qu'à l'étranger, une impression en somme peu favorable. Il est temps que cette évolution vers le républicanisme avancé s'arrête. »

« Il importe, dans l'intérêt du développement paisible des institutions, que l'ère des crises soit close, et que le ministère actuel conserve le pouvoir. »

Enfin, le Post, de Berlin, fait entendre de graves avertissements, et résume ainsi sa pensée :

« On peut, au besoin, s'expliquer que les partis qui placent leur espoir dans un coup d'Etat, les bonapartistes, par exemple, voient avec satisfaction surgir ces complications, bien que, de fait, ils jouent un jeu dangereux; mais que les républicains eux-mêmes ne soient pas effrayés d'une politique qui ne peut que discréditer dans toute l'Europe la République française, si récemment accréditée auprès de toutes les cours européennes, c'est là ce que nous ne pouvons absolument comprendre. »

« Les événements qui vont se produire ces jours-ci nous apprendront si les destinées de la France demeurent encore pour le moment entre les mains d'hommes d'Etat calmes et prudents. »

Certes, nous repoussons d'une manière absolue l'ingérence de l'étranger dans nos affaires intérieures; mais il est impossible d'admettre que nos voisins soient assez aveugles pour ne pas juger nos fautes et au besoin pour ne pas en profiter.

La commission d'enquête a donc commis un véritable crime national en émettant un vote impolitique qui aura pour résultat certain de diminuer en Europe la confiance accordée jusqu'ici à notre troisième République.

Et si jamais le parti intransigeant était appelé au pouvoir, n'y aurait-il pas lieu de répéter avec Vergniaud : « La République est comme Saturne; elle dévore ses enfants! »

A l'enterrement de M. de la Rochette, auquel assistaient beaucoup de sénateurs, il n'était question que de la dissolution.

On n'en parlait que comme une chose qui était devenue absolument nécessaire, et l'on disait que M. Grévy était prêt à s'y rallier, car il avait entrevu le danger qui pouvait surgir de la mise en accusation, et qui allait substituer la République radicale à la République modérée.

Par décret du Président de la République, le conseil des travaux de la marine est composé ainsi qu'il suit :

Deux vice-amiraux. — Un général de division d'artillerie de la marine, inspecteur général de l'arme. — Un général d'artillerie de la marine, adjoint à l'inspection générale. — Deux contre-amiraux. — Un inspecteur général du génie maritime. — Un inspecteur général des ponts-et-chaussées, chargé de l'inspection générale des travaux maritimes. — Un directeur des constructions navales, adjoint à l'inspection générale du génie maritime. — Trois capitaines de vaisseau. — Un colonel d'artillerie de la marine. — Deux ingénieurs de 1<sup>re</sup> classe de la marine. — Un inspecteur divisionnaire ou un ingénieur en chef, adjoint à l'inspection générale des travaux maritimes. — Un ingénieur ou un sous-ingénieur de la marine, secrétaire, n'ayant pas voix délibérante.

Un officier général de l'armée de terre est désigné pour faire partie du conseil, toutes les fois qu'il s'agit de questions relatives à la fabrication du matériel d'artillerie et aux expériences dont ce matériel est l'objet.

Le conseil municipal de Château-Thierry ayant décidé le remplacement des Frères par un instituteur laïque, les contribuables les plus imposés ont refusé formellement, dit-on, de voter les quatre centimes additionnels pour l'instruction primaire. Cette leçon, à bon droit donnée aux émules de la municipalité parisienne, aurait entraîné la démission obligatoire du conseil municipal.

VIEUX SABOTS.

Un incident regrettable s'est produit jeudi au cours de la discussion de la loi sur la marine marchande; plusieurs orateurs s'étaient succédé à la tribune, unanimes à reconnaître les souffrances de la marine, d'accord pour proclamer la nécessité d'un remède énergique et immédiat, lorsque l'amiral Jauréguiberry, ministre de la marine et protecteur né des industries maritimes, s'est présenté à son tour pour donner son opinion sur le projet de la commission.

Tout son discours a été un réquisitoire dur et méprisant contre les capitaines et armateurs, qu'il a taxés de mollesse et d'ineptie; enfin la Chambre a été douloureusement surprise d'entendre de la bouche d'un ministre français l'épithète de vieux sabots appliquée à tous les navires qui portent aujourd'hui le pavillon national.

Après tout ce qui avait été révélé à l'Assemblée des souffrances de la marine et des

fautes législatives qui les ont amenées, cette insulte suprême à une industrie mourante et sacrifiée nous paraît une cruauté inutile et imméritée.

C'est d'abord une erreur, sinon volontaire, du moins inexcusable. La flotte splendide de M. Borde, qui a un tonnage de 42,000 tonnes, le matériel tout neuf des Chargeurs réunis, pour ne citer que ces exemples, ne méritent pas cette épithète malsonnante. Les forges et chantiers de la Méditerranée, les grands chantiers de Bordeaux et de Nantes fournissent, Dieu merci, à la marine française un matériel à voiles et à vapeur qui n'a rien à envier à celui de nos concurrents.

M. le ministre du commerce, qui a été si jaloux de défendre le rang de la marine française, a dû sentir son amour propre froissé par cette qualification vraiment désolante pour tous ceux qui ont conservé le sens patriotique.

Nous savons que le ministère actuel, pour des raisons à lui connues, ne croit pas devoir ou pouvoir prendre la défense de nos industries nationales de crainte de mécontenter les nations voisines.

Nous savons qu'un ministère chancelant et attaqué de toutes parts ne peut guère songer aux grandes lignes économiques et politiques; mais nous ne nous attendions pas à voir ses représentants prononcer d'un cœur aussi léger l'arrêt de mort de nos populations maritimes.

Pour nous, nous nous bornerons à signaler à qui de droit la sollicitude témoignée par le ministère vraiment républicain à ce grand intérêt national; nous n'avons pas l'espoir d'être écoutés, mais nous ne laisserons pas ruiner la France sans remplir ce que nous considérons comme un devoir: avertir le pays que les ministres nous trahissent! (Espérance du peuple.)

LES ATTAQUES NOCTURNES.

Est-ce que cela va recommencer? Voici deux nouvelles attaques commises à Paris, l'une à huit heures et demie du soir, l'autre vers minuit.

Alfred Foison, qui est maître charretier et a une nombreuse clientèle à l'entrepôt de Bercy, sortit samedi soir à huit heures et demie de son domicile, situé rue de la Brèche-aux-Loups, 47, malgré les vives instances de sa femme; mais il n'en tint pas compte, parce qu'il était impatient de payer, le soir même, une somme de 4,400 francs qu'il devait à M. Lainé, grainetier, rue Marceau.

Alfred Foison descendit la rue Claude-Decaen et rencontra, rue de Fécamp, trois individus qu'il ne reconnut pas.

Bonsoir, Alfred, lui dit l'un d'eux. Foison répondit à leur salutation, puis traversa la rue Marceau pour... stationner quelques minutes dans un bas fond de la rue Fécamp.

Il s'était à peine baissé qu'il reçut sur la tête un coup de poing tellement violent qu'il tomba à la renverse et perdit connaissance.

Les trois malfaiteurs le frappèrent de plusieurs coups de couteau qui furent, heureusement, amortis par les tricots et flanelles dont il est toujours couvert.

Ils lui serrèrent ensuite le cou avec sa cravate et le laissèrent pour mort. Ils se contentèrent de prendre la somme de 4,400 fr. qu'il portait sur lui.

Cette agression avait été conduite avec

tant de promptitude, que Foison ne put articuler aucun cri, et que les locataires d'une maison située à dix pas du crime ne se doutèrent pas de ce qui se passait.

A neuf heures, une dame Bourotte passa dans la rue de Fécamp, à côté du malheureux Foison, et prévint immédiatement les voisins.

Des gardiens de la paix le transportèrent au poste du boulevard de Reully, où il ne put donner son adresse.

On retrouva, le soir même, la montre, la chaîne brisée en plusieurs morceaux épars çà et là et les papiers qui se trouvaient dans le portefeuille.

Foison est maintenant hors de danger. Deux individus ont été arrêtés hier, sur les indications fournies par un autre individu, qui avait été conduit lui-même au poste de police.

La perte subie par Foison est d'autant plus grave, que, dernièrement, on lui a volé une somme de trois cents francs dans le logement qu'il occupait 90, rue Claude-Decaen, en face du passage Beaulieu.

C'est une femme qui a été la victime de la seconde attaque nocturne.

Une couturière, M<sup>me</sup> H..., regagnait son domicile, rue Rochechouart, lorsqu'elle fut accostée par un individu qui chercha à lier conversation avec elle. Tout en l'invitant à passer son chemin, M<sup>me</sup> H... sentit la main de l'individu se glisser dans la poche de sa robe, et au même instant il la saisit à la gorge en cherchant à l'étrangler.

Heureusement deux gardiens de la paix apparurent et s'emparèrent du malfaiteur. Conduit au poste, il a été reconnu pour un nommé Adolphe T..., porteur aux Halles. On a trouvé sur lui un couteau-poignard et un compas.

## LE PROCÈS DES DEUX MINISTÈRES.

La commission d'enquête parlementaire, s'élevant en chambre ardente d'accusation, a conclu à la mise hors la loi des ministres du 16 Mai et du 19 Novembre.

Elle veut transformer le Sénat en TRIBUNAL RÉVOLUTIONNAIRE, elle veut faire comparaître à sa barre, sous le coup d'une accusation capitale, les ministres du maréchal de Mac-Mahon, et, tôt ou tard aussi, le Maréchal lui-même, qui serait forcément entraîné dans le procès.

Oui, c'est LA PEINE CAPITALE que semblent réclamer les héritiers des conventionnels, les successeurs des Jacobins qui siègent dans la commission d'enquête, au nombre de 24 ACCUSATEURS PUBLICS.

Ils accusent, en effet, les ministres du 16 mai et du 19 novembre de s'être « rendus coupables de haute trahison et de prévarications : »

Ils les accusent « d'avoir comploté le renversement du gouvernement. »

Ils les accusent d'avoir fait les préparatifs d'un coup d'Etat, d'un coup de force contre la représentation nationale et d'avoir donné des instructions qui prescrivait « de N'ÉPARGNER NI LES FEMMES NI LES ENFANTS. »

Ils les accusent d'avoir conspiré pour l'établissement d'une dictature, pour l'usurpation de la tyrannie.

Ils les accusent de soustraction de documents et de différents actes de prévarication et de concussion.

Ils les accusent de « honteux trafics. »

Ils les accusent enfin d'avoir violé les lois du pays et conspiré contre la République.

Il n'en fallait pas autant dans les réquisitoires de Fouquier-Tinville, pour aller rendre visite à Samson, en charrette découverte; mais il y en a déjà bien assez pour requérir la peine capitale contre des ministres coupables de tous ces méfaits de haute trahison, de prévarication, de concussion et de violation des lois.

On peut voir par le réquisitoire des vingt et un accusateurs publics que les traditions du tribunal révolutionnaire de '93 ne sont pas perdues, et c'est avec les mêmes accusations où l'odieuse dispute à l'absurde, c'est avec les mêmes griefs d'intentions présumées, avec de simples soupçons, avec des suppositions plus ou moins extravagantes, avec des reproches de tendance que les vingt-un Fouquier-Tinville demandent non la tête des ministres, mais tout au moins leur exil, leur liberté ou leur fortune.

Voilà tout ce qui ressort du rapport de la commission d'enquête. Voilà le triste spec-

tacle que donne au pays cette *Chambre ardente* de mise en accusation qui, après avoir siégé plus d'une année, après avoir travaillé une quinzaine de mois à bâtir ce monstrueux réquisitoire, prétend entraîner la Chambre des députés et le Sénat dans une folle aventure de *Risquons tout*.

Les conclusions des héritiers de Fouquier-Tinville seront-elles votées par la Chambre des députés? Cela n'est guère probable. Les vingt et un accusateurs publics n'y comptent guère, et l'on se demande dans quel but ils ont pris la responsabilité d'agiter le pays, de compromettre les intérêts publics et privés, et de se rendre ainsi coupables de haute trahison envers la République, qu'ils compromettent bien autrement que les ministres du 16 mai et du 19 novembre.

Oui, c'est trahir la République, c'est trahir la France, c'est trahir la cause du peuple que de perpétuer ainsi l'agitation, d'aggraver les éventualités menaçantes de la crise industrielle, commerciale et agricole.

Il est assez probable que la majorité de la Chambre des députés repoussera les conclusions des vingt et un accusateurs publics. Il paraît du moins certain que la majorité du Sénat votera une proposition de *non-lieu* ou bien un acquittement motivé.

Mais les votes les plus modérés de la Chambre et du Sénat ne sauraient réparer le mal fait par la commission d'enquête.

En vérité, la majorité de la commission d'enquête n'est-elle pas bien imprudente en réclamant la mise en accusation des ministres sous prétexte qu'ils ont compromis les intérêts publics et privés, alors qu'elle compromet elle-même si gravement ces intérêts par cette folle et impolitique demande de poursuites, par cet absurde réquisitoire, qui ne repose sur aucun motif juridique, sur aucune base sérieuse?

Que faut-il penser d'un parti qui manque ainsi de patriotisme et d'esprit politique et qui brave si témérairement toutes les éventualités désastreuses d'une folle équipée?

N'est-il pas étrange de voir les républicains radicaux, pour qui certaine violation des lois est le plus « saint des devoirs, » tenter de mettre en accusation les ministres et le Maréchal, qui ne sont vraiment coupables que d'être restés timides et désarmés devant les conspirateurs par la crainte de sortir de la légalité.

Lorsque l'histoire impartiale racontera les événements du mois de mai 1877 et jugera les actes du gouvernement officiel et les agissements des gouvernements occultes, ce n'est point contre les ministres du 16 Mai et du 19 Novembre que sera portée l'accusation d'avoir voulu violer les lois, d'avoir conspiré contre le gouvernement établi et de s'être rendu coupable de haute trahison envers le pays. — A. de L.

(Assemblée nationale.)

## Etranger.

**RUSSIE.** — Le général Tolleben a quitté Andrinople, le 5 au soir.

La ville était illuminée. La foule criait : « Vive l'empereur Alexandre ! » Réouf-Pacha a accompagné le général jusqu'à la gare. Le clergé musulman l'a salué cordialement.

Avant de partir, le général Tolleben a pris différents arrêtés pour faciliter à Réouf-Pacha le maintien de l'ordre après le départ des troupes russes. Le 7, le général a passé en revue les troupes cantonnées à Ienizagra et à Kasanlik. Le même soir, il est arrivé au village de Chipka.

Le général Melikoff télégraphie d'Astrakan, à la date du 8 :

Il n'existe pas de cas d'épidémie; la quarantaine, dans les villages de Viatowka et de Botajewka, a été levée; par suite, le cordon sanitaire a été rétréci; en même temps, les lignes de protection autour du gouvernement d'Astrakan, et les établissements de quarantaine à Sarepta, Achtuba et Elton ont été supprimées.

On écrit de Constantinople :

« Nous apprenons que la Bulgarie est déjà en proie à la plus profonde anarchie. Les trois principaux partis qui se disputent le pouvoir sont :

- 1° Le parti russe (prince Doudoukoff);
- 2° Le parti national bulgare (Arlov);
- 3° Le parti panslaviste révolutionnaire (Zancoff).

» Le dernier est le plus puissant et le plus redouté. Il ne veut point d'une royauté, mais d'une sorte d'Etats-Unis slaves qui ressemble beaucoup à une confédération. Aux manœuvres de ces trois partis, il faut ajouter les intrigues du prince Bibesco et les prétentions du prince de Serbie.

» En somme, la Porte n'est pas fâchée de ce qui se passe, car les événements démentent jusqu'à la dernière évidence que les Bulgares sont incapables de se gouverner eux-mêmes.

» La Porte occupera toutes les places fortes de la Roumélie orientale, et la gendarmerie, admirablement organisée, de Baker-Pacha, saura bien y rétablir l'ordre.

» Le Sultan a reçu en audience privée M. Mallet, chargé d'affaires de la Grande-Bretagne, qui a dû expliquer à Sa Majesté les raisons pour lesquels le cabinet de Saint-James refusa de nommer deux commissaires britanniques. »

## Chronique Locale et de l'Ouest.

### Saumur.

Par décret de M. le Président de la République en date du 5 mars 1879, notre compatriote, M. Léon Barrabant, a été nommé sous-préfet de l'arrondissement de Montreuil-sur-Mer (Pas-de-Calais), en remplacement de M. Lemoyne, nommé secrétaire général de la préfecture de la Savoie.

Cette nomination est la récompense de longs services et d'un dévouement constant dans les divers postes que notre compatriote a déjà occupés; c'est aussi un témoignage de confiance du pouvoir que nous sommes heureux d'enregistrer.

Nous féliciterons l'arrondissement de Montreuil-sur-Mer de ce choix. Homme de cœur et d'intelligence, M. Léon Barrabant respectera dans les diverses branches de l'administration les hommes sympathiques à leurs concitoyens, les droits acquis, et ne sacrifiera pas, par caprice, les positions et l'avenir de ceux qui relèveront de l'administration départementale.

C'est dire que le jour où il quittera Montreuil-sur-Mer, notre compatriote emportera les regrets et l'estime de ses administrés.

Le jeune Claude Chevrier, qui était tombé, la semaine dernière, du sommet du coteau dans la rue de Fenet, et qui n'avait aucune rupture de membres, a succombé avant-hier dans la nuit à l'Hospice.

Il a recouvré à diverses reprises la connaissance, mais il n'a jamais pu parler.

### OBLIGATIONS VENDRE.

On dit que le syndic de la faillite doit faire, dans le courant du mois de mai prochain, une seconde répartition de 80 à 100 francs par obligation, selon les séries.

Le *Journal officiel* vient de publier le mouvement de la population de la France pendant l'année 1877. Il résulte de ce tableau que l'augmentation totale de la population a été, pendant ladite année, de 422,622 habitants.

Nous relevons, en outre, les renseignements suivants en ce qui concerne les départements de Maine-et-Loire, de la Vienne et d'Indre-et-Loire :

**Maine-et-Loire.** — Naissances : 10,647, se décomposant ainsi : enfants légitimes, 10,065, dont 5,489 du sexe masculin et 4,576 du sexe féminin; enfants naturels, 582, dont 286 du sexe masculin et 296 du sexe féminin.

Le nombre des enfants morts-nés a été de 544, dont 236 garçons et 208 filles.

Décès : 10,785, dont 5,657 du sexe masculin et 5,128 du sexe féminin.

Excédant des décès sur les naissances : 138.

Le nombre des mariages a été de 3,452.

**Vienne.** — Naissances : 8,947, savoir : enfants légitimes, 7,790, dont 4,047 du sexe masculin et 3,743 du sexe féminin; enfants naturels, 1,157, dont 249 du sexe masculin et 908 du sexe féminin.

347 enfants morts-nés, dont 179 garçons et 168 filles.

Décès : 6,329, sur lesquels 3,304 appartiennent au sexe masculin et 3,025 au sexe féminin.

L'excédant des naissances sur les décès, et, par suite, l'augmentation de la population, a donc été, pour ce département, de 1,868.

Enfin, 2,892 mariages ont eu lieu pendant l'année 1877.

**Indre-et-Loire.** — Le nombre des naissances a été de 6,450; le chiffre des décès s'élève à 6,260, et il y a eu 2,364 mariages. L'excédant des naissances est de 490.

### MINISTÈRE DES POSTES ET DES TÉLÉGRAPHES.

Un concours général pour le surnuméraire aura lieu le jeudi 24 avril 1879.

Ce concours se tiendra au chef-lieu de chaque département.

Les jeunes gens de 17 à 25 ans sans infirmités peuvent y prendre part.

Les instituteurs, les militaires et tous les fonctionnaires publics comptant cinq années de services rendus à l'Etat sont admis jusqu'à 30 ans.

Les candidats devront se présenter sans retard devant le Directeur, Chef du service des Postes et des Télégraphes de leur département, qui leur donnera connaissance du programme de l'examen.

Aucune demande ne sera reçue après le 16 avril.

### LES MANDATS-CARTES.

Depuis le 4<sup>er</sup> mars courant, il est mis dans les bureaux de poste, à la disposition du public, pour les envois d'argent à l'intérieur de la France, des mandats-cartes ou mandats à découvert. Le mandat-carte offre plusieurs avantages sur le mandat ordinaire dont il a été fait exclusivement usage jusqu'à ce jour. Il est avant tout d'un emploi plus commode et plus expéditif.

Ainsi, l'envoyeur de fonds peut libeller lui-même le mandat-carte, et le titre ainsi préparé à l'avance est remis au bureau de poste, où le déposant n'a plus à séjourner que le temps strictement nécessaire pour effectuer le versement de la somme transmise et des frais d'envoi. L'attente qu'entraîne forcément l'établissement, par l'agent des postes, du mandat ordinaire, se trouve ainsi évitée.

De plus, le mandat-carte présente moins de chances d'erreur en ce qui concerne la désignation exacte du nom du destinataire des fonds, puisque cette désignation est le fait de l'expéditeur lui-même, au lieu d'être transcrite comme, pour le mandat ordinaire, par un tiers sur de simples indications données verbalement et qui peuvent ne pas avoir été bien entendues.

Enfin, l'envoyeur qui a effectué le dépôt d'un mandat-carte à un bureau de poste n'a plus à s'occuper de la transmission du mandat lui-même. Ce soin incombe exclusivement à la poste qui fait parvenir le mandat au bureau de destination où il doit être payé.

Il en résulte que, grâce à ce nouveau mandat, il n'y a plus à craindre la perte ou le détournement, garantie que n'offre pas le mandat aujourd'hui en usage, lequel peut être parfois égaré par l'envoyeur ou par le destinataire.

Toutefois, le public reste libre de se servir, au gré de ses convenances, de l'un ou de l'autre de ces deux modes d'envoi qui continuent à fonctionner simultanément.

Le service des mandats-cartes ne s'applique du reste encore qu'à une partie des bureaux de poste de la France : le bon accueil que lui fera le public en hâtera l'extension.

### SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE, SCIENCES ET ARTS D'ANGERS.

On lit dans l'*Union de l'Ouest* :

« La presse ne s'est que dans de rares occasions occupée de la *Société d'Agriculture, Sciences et Arts* de notre ville. Cette réunion n'en avait pas moins sa renommée. On sait que, fille, héritière de notre ancienne Académie, elle avait eu la bonne fortune d'entendre, dans plusieurs de ses séances, les voix de MM. Villemain, de Falloux, Baulé, M<sup>r</sup> Freppel y avait également parlé. Toutefois, depuis quelque temps, l'essor était devenu moindre, les travaux plus rares. Une création qui honore l'Anjou et l'éloque chef du diocèse est venue donner à l'institution un peu languissante des forces nouvelles. La plupart des professeurs de l'Université catholique se sont inscrits parmi les membres de la Société d'Agriculture, dont l'Université n'est, d'ailleurs, comme une voix autorisée l'a fait comprendre, que la sœur cadette.

Cette accession marque pour l'institution une vie nouvelle, et la séance tenue le 4 mars dernier a ramené les bons jours.

» M. Sauvè, recteur de l'Université, présidait. Quatre lectures ont été faites.

» En premier lieu, M. Godard-Faultrier, dont les soins incessants méritent depuis si longtemps la reconnaissance de tous, a donné communication d'une dissertation pleine de recherches et de science, sur les ruines trouvées dans les débris de la place du Ralliement. Ce travail doit être lu au congrès des Sociétés savantes, en avril, à Paris. Tout fait croire que ces vestiges dignes d'intérêt seront transportés au musée d'antiquités que le zèle infatigable de l'auteur a créé dans la belle salle Saint-Jean.

» M. Gavouyère, doyen de la Faculté de droit à l'Université nouvelle, a lu la première partie d'un travail remarquable sur la Liberté de tester. Dans la prochaine séance, les questions élevées que suggère ce sujet acheveront d'être élucidées.

» Dans un domaine tout différent, M. Eliscin Lachèse a présenté des observations sur les dangers que recèle la carrière artistique quand des travaux suffisants ne l'ont pas préparée; sur le péril, aussi, que court l'artiste quand il prend pour principal guide les bravos d'un public dont la grande majorité est sans instruction, et auquel, depuis quelque temps surtout, on attribue une puissance exagérée.

» Enfin, racontant dans un apologue charmant la transfusion qui venait d'animer d'un sang nouveau la Société quelque peu languissante, M. le docteur Grille, à qui la rime et l'esprit se montrent également dociles, a prouvé d'une manière brillante qu'Apollon, le dieu de la poésie, était, aussi bien qu'Esculape, le dieu de la médecine. Ses vers, français par leurs termes, gaulois par leur vive et franche inspiration, ont été plusieurs fois interrompus par les bravos de l'assemblée. Celle-ci, tout le fait espérer, ne laissera pas déchoir les bienfaits de sa cure récente.

#### ANGERS.

Claveruill était facteur rural au bureau de poste d'Angers, chargé du service de Saint-Jean-de-Linière. Comme, sur sa tournée, un certain nombre de personnes se plaignaient de ne pas recevoir les lettres et journaux qui leur étaient destinés, les soupçons se portèrent naturellement sur lui.

Un commissaire de police fut chargé de faire une perquisition à son domicile.

Claveruill logeait dans la même maison qu'un autre facteur. Lorsque le commissaire de police arriva, se voyant pris, au lieu de désigner sa chambre, il désigna celle de son camarade, où les recherches n'amènèrent naturellement aucune découverte. Mais pendant cette inutile perquisition, le facteur dont on fouillait la chambre arriva et désigna alors le véritable logement de Claveruill. Dans sa chambre on trouva deux cents journaux, quatre cents prospectus, neuf cents cartes postales, deux cent soixante-sept lettres fermées et vingt-six lettres ouvertes.

Il n'y a eu, du reste, aucun détournement.

Claveruill vient d'être condamné à 6 mois de prison et 150 fr. d'amende, et à l'interdiction de toute fonction et emploi publics pendant cinq ans. (Etoile.)

#### LANGREIS.

On écrit de Langreais au Journal d'Indre-et-Loire :

Voici de nouveaux détails sur les scènes émouvantes qui ont accompagné et suivi les obsèques de M. de Boissimon. Nos lecteurs verront avec bonheur quels peuvent être les rapports entre les patrons et les ouvriers, et comment ces rudes et franches natures savent récompenser toute une vie de justice et de dévouement.

Un tombeau de famille attendait les restes de M. de Boissimon, mais les ouvriers se sont émus à la pensée de voir disparaître celui qui avait tant fait pour améliorer leur existence; ils n'ont pas oublié avec quelle sollicitude M. et M<sup>me</sup> de Boissimon visitaient les malades, pourvoient à leurs besoins, et se faisaient un devoir de suivre les convois des plus humbles, après avoir appelé sur eux les secours de la religion.

Ces bons cœurs ont demandé que leur cher patron reposât auprès d'eux: ce vœu a été exaucé, et toutes les fois qu'ils conduiront au cimetière un des leurs ils auront une prière et un pieux souvenir pour leur meilleur ami.

Hier, les ouvriers ont voulu lui offrir un éclatant témoignage de leurs affectueux sentiments, à l'oc-

casion du service de huitaine. Tout le personnel de la fabrique s'est réuni en deuil pour accompagner à l'église le fils de M. de Boissimon et les nombreux amis qui étaient venus protester de leurs regrets; deux chefs ouvriers portaient, en tête du cortège, une immense couronne de perles noires sur laquelle se détachait en perles blanches cette simple inscription :

A. M. DE BOISSIMON.  
SES OUVRIERS RECONNAISSANTS.

Tous, jusqu'aux plus pauvres, avaient voulu contribuer à l'achat de cette splendide décoration; elle couvrait en entier le catafalque, et, après la cérémonie religieuse, le cortège, plus nombreux peut-être que le jour de la sépulture, s'est rendu au cimetière pour aller déposer cette couronne sur la tombe.

Le directeur des travaux a trouvé quelques paroles émuës pour remercier les ouvriers de leur généreuse pensée, et de l'éclatant hommage rendu à leur chef; à la sortie du cimetière, toutes les mains se sont tendues vers le fils de l'homme de bien qui lui laisse un si bel héritage: le respect et l'affection de tous ceux qui l'ont connu.

#### NANTES.

Concours hippique. — La première journée du concours de la place Saint-Pierre a été favorisée par un temps superbe; cette journée était gratuite et plus de 20,000 personnes ont profité du libre accès de l'exposition. La musique du 64<sup>e</sup> régiment d'infanterie s'est fait entendre de 3 heures 1/2 à 5 heures.

Aujourd'hui mardi, courses d'obstacles, 1<sup>re</sup> catégorie, pour MM. les officiers et gentlemen.

Le train qui part de Mamers à 9 heures 35 du matin a déraillé complètement jeudi entre Mamers et Muncé, à 4 kilomètres environ de cette dernière gare.

Ce déraillement est dû, dans l'opinion générale, à la défectuosité de la voie.

On n'a heureusement que peu d'accidents à signaler. Deux voyageurs et le chef de train ont reçu des contusions sans gravité.

Le service a éprouvé quatre heures de retard; une machine de secours est venue de Conneré prendre les voyageurs.

La correspondance pour Mamers a été faite par voiture.

#### LE MANS.

On lit dans l'Union de la Sarthe :

« Un officier d'artillerie de notre garnison a exécuté samedi un tour de force équestre qui mérite d'être signalé et montret à quel degré d'habileté dans le maniement du cheval arrivent les officiers de notre armée.

» Cet officier, partant du pont Yssoir, a gravi sur son cheval l'escalier qui conduit au sommet du Tunnel.

» L'escalier se compose de 128 marches divisées en 8 sections, séparées par autant de paliers assez étroits. Les marches elles-mêmes sont très-peu larges, et on ne sait ce qu'il faut le plus admirer de la sûreté de pied du cheval, ou de l'adresse du hardi cavalier qui lui a fait monter cet escalier avec une franchise et une facilité d'allures qu'ont applaudies les témoins de cette extraordinaire ascension. »

#### Caisse d'Épargne de Saumur.

Séance du 9 mars 1879.

Versements de 124 déposants (22 nouveaux), 20,314 fr. 25 c.  
Remboursements, 14,050 fr. 17 c.

#### Faits divers.

Nous lisons dans le Roussillon :

« On nous assure qu'hier, en plein jour, une attaque à main armée a été commise sur le territoire de la commune de Llauro. Les brigades de gendarmerie de Thuir, les dragons et une partie de la population armée ont organisé une battue dans la montagne. »

On écrit d'Agen que la cour d'assises de Lot-et-Garonne vient de condamner à mort Jean Laprade, âgé de vingt ans, qui, le 40 novembre dernier, avait tué son père, sa mère et sa grand-mère à coups de fusil, au moment où ils prenaient leur repas en famille.

Il avait achevé son père à coups de serpe,

et sa mère et sa grand-mère à coups de crosse.

Laprade a conservé le plus grand sang-froid jusqu'à la fin des débats et, à la lecture du verdict, il a cru qu'il était acquitté.

La sentence sera exécutée sur une des places publiques d'Agen.

Le Journal de Péronne raconte un fait révoltant, mais heureusement fort rare, qui s'est passé, il y a quelque temps, dans la commune d'Authéville (Somme).

Les trois enfants du sieur B..., après avoir refusé de manger à leur père, l'ont mis à la porte de sa maison, le frappant et l'insultant dans la rue, en présence de plusieurs témoins que cette scène indignait.

Le ministre de la guerre d'Angleterre et les lords de l'amirauté viennent d'être invités par M. Krupp à assister aux expériences d'un nouveau canon d'une grandeur colossale; ces expériences auront lieu à Meppen, en Westphalie; le champ de tir s'étend sur une longueur de onze milles et sur une largeur de quatre kilomètres. Le ministère de la guerre a accepté: l'amirauté n'a pas répondu. Ce canon est la plus grosse pièce d'acier qui ait encore été fabriquée. Son poids est de 72 tonnes pour un calibre de 40 centimètres ou de 15 3/4 pouces; sa longueur est de 32 pieds 8 pouces; celle de l'âme est de 28 pieds 6 pouces. Le canon de 80 tonnes anglaises, qui va être mis sur l'Inflexible, n'a que 27 pieds de long; l'âme en a 24.

Toute la pièce Krupp est en acier; c'est une pièce chambrée, c'est-à-dire que la chambre de la poudre est d'un plus grand diamètre que l'âme; le canon est rayé, naturellement, et le projectile, par une rayure hélicoïdale, prend dans la pièce un mouvement de rotation. M. Krupp a suivi, du reste, pour cette énorme pièce, le mode de fabrication employé à Woolwich.

La charge se compose de 385 livres de poudre prismatique, enfermée dans une gousse à douille métallique et à inflammation centrale; le projectile est un obus en fer de 4,660 livres, chargé de 22 livres de poudre. D'après les calculs, la vitesse du projectile en quittant la bouche de la pièce sera de 500 mètres par seconde, ou 1,640 pieds; à 2,000 mètres, elle sera encore de 1,345 pieds. Tirant sous l'angle de la plus grande portée, la pièce Krupp n'aurait pas à Meppen un champ de tir assez étendu; sous un angle de 43 degrés, en effet, le projectile doit parcourir une distance de 13 kilomètres.

Un provincial, qui a gagné un lot à la loterie, fait en rentrant chez lui le relevé de ce qu'il a dépensé pour retirer son lot :

Prix d'un voyage de Lyon à Paris . . . . . 126 fr. 10 c.  
Frais de séjour à l'hôtel . . . . . 80 »  
Avoir rendu une visite à une ancienne amie, qui m'a prié de lui payer son terme . . . . . 300 »  
Dîner offert à trois amis pour célébrer ma veine . . . . . 150 »  
Menus dépenses . . . . . 17 75

Total . . . . . 673 fr. 85 c.

— J'ai dépensé six cent soixante-treize francs quatre-vingt-cinq centimes, se dit-il en soupirant, et j'ai gagné douze pots de confitures, que je ne pourrai pas manger parce qu'elles sont moisies. Décidément, j'ai eu tort de me déranger.

Beaucoup de personnes que leurs occupations retiennent toute la journée hors de chez elles ne peuvent se soigner lorsqu'elles sont atteintes de rhumes, bronchites, catarrhes, ou autres affections des bronches ou des poumons.

Rien de plus facile maintenant avec les capsules de goudron de Guyot, qui remplacent les tisanes, sirops, loochs et pâtes pectorales. Il suffit de prendre deux ou trois de ces capsules au moment de chaque repas. Le flacon, du prix de 2 fr. 50, contenant 60 capsules, ce traitement si efficace ne revient donc qu'à dix ou quinze centimes par jour, et dispense de toute autre médication. Pour éviter les nombreuses imitations, exiger sur chaque flacon la signature Guyot imprimée en trois couleurs.

Débit dans la plupart des pharmacies.

Sommaire du MAGASIN PITTORESQUE (février 1879), à 60 centimes par numéro mensuel. — Quai des Grands-Augustins, 29, à Paris.

#### Texte.

Isabelle de Portugal, femme de Charles-Quint. — Mythologie des Hindous. — Préjugé sur le Pivert. — La Vie sincère (suite). — Léon et Léonie, nouvelle. — Origine des mots médaille, maille,

thaler, dollar. — Notes sur la prononciation française (suite). — Pythagore et l'ordre pythagoricien. — Le Thuya de Barbarie. — Tu et Vous. — Association pour l'encouragement des études grecques en France. — Influence des héros d'armes sur la vérité historique au moyen âge. — Abbaye de Sainte-Croix d'Offémont. — Salles de récréation et de refuge pour les marins. — Bagage du voyageur. — Baromètres. — Théophile Schuler. — Quand souffle le vent. — Relations des phénomènes astronomiques avec la météorologie. — Allocation militaire chez les Romains. — Francisco Pacheco; fausse légende relative à Miguel Cervantes. — Un Sujet de réflexion. — Thomas Edward, le cordonnier naturaliste (fin).

#### Gravures.

Isabelle de Portugal, femme de Charles-Quint, peinture conservée à Augsbourg. — Anneaux de tirage et fragments en fer battu; fabrication allemande du quinzième siècle. — Couronne de noce en Transylvanie (collection de M. Baur). Ruines du Château Génois, sur le Bosphore. — Thuya gigantesque, dans la forêt des versants du plateau de Sidi-Alyma (Algérie). — Médaille de l'Association française pour l'encouragement des études grecques. — Manteau de héros de l'ordre de Saint-Hubert de Bavière. — Ruines de l'abbaye de Sainte-Croix d'Offémont (Oise). — Baromètres de Bourdon et de Fortin. — Théophile Schuler, artiste, d'après une photographie. — Grand bronze de Galba représentant une allocation militaire. — Portrait supposé de Cervantes en bateau. — Tinnabulum dessiné dans une église de village, près de Rome.

#### Théâtre de Saumur.

TROUPE DU GRAND-THÉÂTRE D'ANGERS, SOUS LA DIRECTION DE M. EM. CHAVANNES.

Par extraordinaire

VENDREDI 4 mars 1879,

#### MADAME FAVART

Opéra-comique nouveau en 3 actes, musique de J. OFFENBACH.

Les principaux rôles seront joués par MM. Bureau, Boulanger, Descamps, Servat, Letellier, M<sup>me</sup> Rita Lelong et Thibaut.

Bureaux à 7 h. 3/4; rideau à 8 h. 1/4.

#### Marché de Saumur du 8 mars.

Blé nouv. (l'h.)	—	Huile chene	50	—
Froment (l'h.)	77	Huile de lin	50	—
Halle, moy.	74	Graine tréfle	50	—
Seigle . . . . .	75	— luzerne	50	—
Orge . . . . .	65	Foin (dr. c.)	750	65
avoine, bar.	50	Luzerne	780	60
Fèves . . . . .	75	Paille	780	35
Pois blancs . . .	80	Amandes	50	—
— rouges . . . .	80	Cire jaune	50	190
Graine de lin	70	Chanvres 1 <sup>re</sup>	—	—
Farine, culas	157	qualité (52 k. 500)	42	—
Chenevis . . . .	50	— 2 <sup>e</sup>	38	—
Huile de noix	50	— 3 <sup>e</sup>	35	—

#### COURS DES VINS.

BLANCS (2 hect. 30).		
Coteaux de Saumur, 1877	1 <sup>re</sup> qualité	à 160
Id. 1877	2 <sup>e</sup> id.	65 à 70
Ordin., envir. de Saumur 1877	1 <sup>re</sup> id.	à 65
Id. 1877	2 <sup>e</sup> id.	à 60
Saint-Léger et environs 1877	1 <sup>re</sup> id.	à 65
Id. 1877	2 <sup>e</sup> id.	à 55
Le Puy-N.-D. et environs 1877	1 <sup>re</sup> id.	à 60
Id. 1877	2 <sup>e</sup> id.	à 55
La Vienne, 1877	—	à 45
ROUGES (2 hect. 20).		
Souzy et environs, 1877	—	à 110
Id. 1878	—	à 110
Champigny, 1878	1 <sup>re</sup> qualité	à 170
Id. id.	2 <sup>e</sup> id.	à 110
Id. 1877	1 <sup>re</sup> id.	à 110
Id. id.	2 <sup>e</sup> id.	à 110
Varrains, 1877	—	à 110
Varrains, 1878	—	à 100
Bourgueil, 1878	1 <sup>re</sup> qualité	110 à 115
Id. id.	2 <sup>e</sup> id.	95 à 100
Id., 1877	1 <sup>re</sup> id.	105 à 130
Id. id.	2 <sup>e</sup> id.	à 100
Restigné 1878	—	à 100
Id. 1877	—	à 100
Chinon, 1878	1 <sup>re</sup> id.	à 95
Id. id.	2 <sup>e</sup> id.	85 à 88
Id. 1877	1 <sup>re</sup> id.	à 90
Id. id.	2 <sup>e</sup> id.	à 85

#### CRÉDIT HYPOTHÉCAIRE (17<sup>e</sup> ANNÉE)

PRÊTS sur MAISONS et BIENS RURAUX à 5 0/0.

Les demandes doivent être adressées à MM. RÉJOU et C<sup>ie</sup>, banquiers, rue Le Peletier, 9, à Paris; il y est immédiatement répondu par lettres personnelles et ne portant aucune indication extérieure.

#### EAU FIGARO teint cheveux (en 2 jours).

6 fr. nouveau flacon. Méd. or. VIGUIER et C<sup>ie</sup>, 1, Bd Bonne-Nouvelle, Paris. Démonstrations gratuites. Se trouve dans toutes les premières maisons de coiffure et de parfumerie.

#### SANTÉ ET ÉNERGIE A TOUS

rendues sans médecine, sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de Santé dite :

#### REVALESCIÈRE

Du BARRY, de Londres. 32 ans de succès.

La REVALESCIÈRE guérit les mauvaises digestions (dyspepsies), gastrites, gastroentérites, gastralgies, constipations, hémorroïdes, glaires, flatuosités, ballonnement, palpitations, diarrhée,

